



RAPPORT D'ACTIVITE 2013

APAPP

Association pour la Promotion du label APP
(Association de la loi 1901)

Siège social : 8bis rue de l'industrie – Ile Lacroix, 76100 ROUEN

Téléphone : 06 15 04 14 39

Contact : contact@app-reseau.eu

<http://app-reseau.eu/>



Ce projet est cofinancé
par l'Union européenne.

SOMMAIRE

L'APapp en quelques mots	3
I. Vie associative et statutaire	4
L'Assemblée générale	Erreur ! Signet non défini.
Le bureau de l'APapp	5
L'équipe d'animation nationale	5
Gestion de la campagne de souscription	6
FSE	6
II. Suivi qualité et gestion du label APP	7
Les premiers audits intermédiaires	Erreur ! Signet non défini.
Nouvelles labellisation	7
III. La promotion et L'animation du réseau national APP	8
L'outillage des équipes pédagogiques	8
La consolidation du réseau APP	11
La formation des acteurs	Erreur ! Signet non défini.
La promotion du label	Erreur ! Signet non défini.
IV. Le réseau des APP en quelques chiffres.....	Erreur ! Signet non défini.
Les structures d'orientation.....	Erreur ! Signet non défini.
Les financements	Erreur ! Signet non défini.
La description des publics	Erreur ! Signet non défini.

L'APAPP EN

QUELQUES MOTS ...

L'association a pour dénomination : APapp - Association pour la Promotion du label APP (Atelier de Pédagogie Personnalisée). Structure propriétaire de la marque APP, elle rassemble les organismes de formation labellisés APP, dont l'ensemble constitue le réseau national.

Le label APP est défini dans un cahier des charges national. Il repose sur **7 principes fondamentaux** qui définissent la démarche pédagogique : la personnalisation de la formation ; l'accompagnement de l'apprenant ; l'ancrage territorial ; la diversité des publics accueillis en flux ; les domaines de formation référés aux 8 compétences clés européennes ; les sources diversifiées de financement ; le fonctionnement en réseau à dimension régionale et nationale.

Cette démarche spécifique est mise en œuvre par des organismes de formation au sein d'un espace appelé APP permettant l'accès aux savoirs de base et aux compétences clés européennes à tout public d'adultes.

Ces organismes (porteurs d'APP) constituent un réseau national animé par l'APapp.

L'association nationale a comme objectif d'assurer la promotion de la démarche APP, de suivre et de valoriser l'activité des organismes labellisés, et de piloter la procédure de labellisation.

L'APapp est porteuse d'un projet tourné vers le développement du réseau des APP

Depuis sa création, elle poursuit son ambition de maintien d'un label de qualité, répondant aux besoins des publics mais aussi des financeurs et décideurs, pour un meilleur et plus large accueil en formation des publics adultes dont les salariés et demandeurs d'emploi.

Pour atteindre cet objectif, l'APapp s'efforce de développer :

- Une animation de réseau tournée vers la professionnalisation des acteurs, le renforcement des compétences, la mutualisation des pratiques et l'appui au transfert des savoirs et compétences.
- La communication, la promotion de la démarche et l'échange auprès des acteurs majeurs du monde de la formation pour adultes, mais également auprès du grand public.
- La consolidation des partenariats et le renforcement du maillage territorial pour un meilleur accueil en formation des publics salariés et demandeurs d'emploi.

I. VIE ASSOCIATIVE ET STATUTAIRE

L'Assemblée Générale de l'APapp

En 2013, **une première assemblée générale** ordinaire de l'APapp s'est tenue le 14 juin en Arles, à la suite des assises des APP. Outre les questions statutaires, la stratégie et le projet politique de l'APapp, émanant de la commission prospective mise en place de septembre 2012 à juin 2013, ont été présentés sous la forme d'un plan d'actions juin 2013/juin 2015. L'AG a souhaité poursuivre la réflexion de la commission prospective sur la thématique « stratégie et projet politique de l'APapp et offre de service des APP » et sur le plan d'actions proposé.

La commission prospective s'est réunie deux fois en plénière, le 12 juillet pour déterminer et hiérarchiser les priorités et le 19 novembre pour la synthèse des travaux. Une assemblée générale ordinaire a eu lieu le 19 décembre au Cnam à Paris, des décisions importantes ont été prises pour l'avenir du réseau.

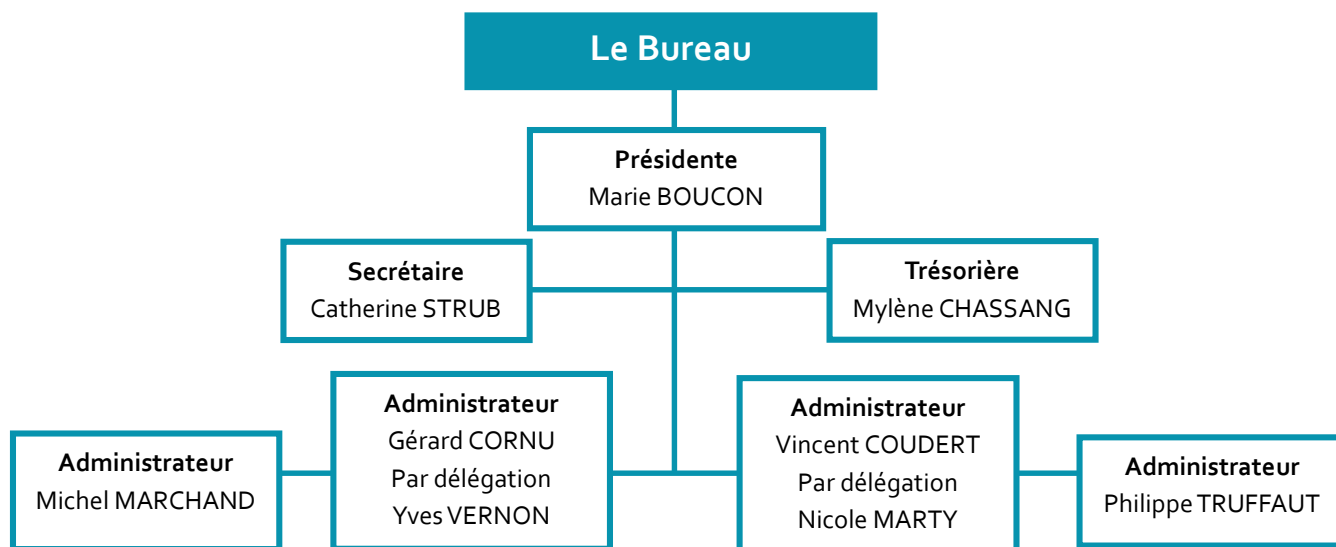
Les résolutions votées :

- AFNOR est maintenue comme organisme certificateur pour la prochaine campagne de labellisation.
- La participation à une rencontre annuelle régionale ou nationale pour tous les coordonnateurs est obligatoire.
- Mise en place d'un autodiagnostic des équipes APP « Outil de positionnement de l'équipe APP » à réaliser dans le cadre de l'audit initial ou de renouvellement et de l'audit intermédiaire.
- Lancement des deux chantiers pilotés par la commission prospective. : DIP2c - Droit Individuel au Positionnement des Compétences Clés ; Certification Compétences-Clés
- La formation pour tous nouveaux coordonnateurs APP est obligatoire au plus tard dans les 12 mois de la prise de fonction.
- Montant de la souscription 2014 : 825 € TTC

A noter : Le 19 décembre 2013, en prélude de l'assemblée générale ordinaire, les membres du réseau ont été conviés à une assemblée générale extraordinaire. Les statuts de l'APapp ont été modifiés, Il a notamment été décidé d'augmenter le nombre de membres pour siéger au bureau, passant de sept à dix.

Le bureau

Le bureau est composé de 7 membres élus pour deux ans. Les membres ont été élus lors de l'Assemblée générale ordinaire du 14 juin 2013. Il est présidé par Marie BOUCON, également directrice d'un organisme de formation labellisés APP sur deux sites dans les Hauts-de-Seine. Le bureau s'est réuni 7 fois en 2013.



L'équipe d'animation nationale

L'équipe d'animation nationale assure au quotidien l'animation et la gestion statutaire et administrative de l'association et du réseau.

- La Directrice
Marie-Anne CORBIN

En lien avec le bureau, elle assure le développement et la pérennité du réseau. Elle est l'interlocutrice privilégiée entre l'association, les partenaires et les collaborateurs. Elle suit tout particulièrement l'actualité et les évolutions du monde de la formation afin d'être au cœur des réflexions. Elle est également garante de la promotion du label et du respect de son cahier des charges.

- La Chargée de développement
Laure PILLIAS

En lien avec la directrice, elle pilote les missions d'animation nationale du réseau, de gestion de la labellisation, et de développement notamment à travers l'organisation d'événements et des rencontres nationales et régionales (les Assises Nationales du réseau APP, les journées « APP en Résonance », les colloques, ...).

Afin d'optimiser la communication interne et externe de l'APapp dans la mise en œuvre de ses projets, l'APapp a également fait appel à deux stagiaires en 2013.

Il est à noter la place particulière occupée par **Michel TETART** dans la fonction de « conseiller ». Ancien animateur national du réseau des APP, il est un collaborateur volontaire et engagé auprès de l'APapp. Il accompagne notamment la directrice de l'APapp lors des rencontres avec les acteurs clés du monde de la formation.

Gestion de la campagne de souscription

Comme chaque année depuis maintenant 5 ans, l'APapp sollicite l'ensemble des organismes de formation labellisés pour une souscription annuelle permettant de développer le réseau et la démarche APP, d'assurer sa visibilité au niveau national et le suivi de sa qualité.

FSE

Le développement des missions de l'APapp a conduit l'association à poser la question de son propre financement, puisque ses actions de suivi et de développement nécessitent toujours plus de ressources que celles dont elle pouvait disposer jusqu'alors. C'est pourquoi l'association a déposé en 2011 une demande **de subvention au titre du FSE** (Fonds Social Européen). Après de nombreux aller-retour pour la rédaction du dossier et la définition du projet, l'APapp a reçu une réponse favorable fin 2011, pour une subvention à compter du 1er janvier 2012 et pour deux ans pour

la réalisation de l'opération « Professionnalisation des acteurs du réseau national des APP afin de favoriser l'insertion de petits niveaux de qualification ».



En 2012 et 2013, l'APapp a bénéficié de fonds FSE pour 50% de son budget total. En 2014, des fonds FSE pourront être appelés pour la mise en œuvre de thématiques précises. La nouvelle programmation ne permet plus de financer l'ensemble des activités d'une association. Pour maintenir voir développer l'ensemble des missions portées par l'APapp, il a été décidé lors de l'assemblée générale du 19 décembre 2013 d'augmenter la souscription annuelle.

II. SUIVI QUALITE ET GESTION DU LABEL APP

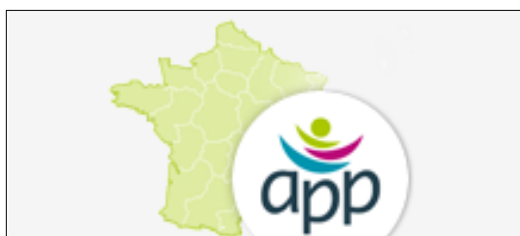
Les audits intermédiaires

Dans le cadre de la procédure de labellisation APP engagée avec Afnor Certification, afin de poursuivre l'effort d'amélioration nécessité par le label APP et de garantir un service de qualité, une évaluation intermédiaire obligatoire à 18 mois est prévue. Cette évaluation doit être mise en œuvre en interne, au sein des équipes pédagogiques, à l'aide d'outils transmis par l'APapp, sous la supervision de la Commission Nationale de Labellisation. Un outil d'audit intermédiaire a été créé, il s'inspire de l'outil d'autodiagnostic créé notamment par Michel Tétart dans le cadre de ses fonctions au sein d'ALGORA.

Dans ce contexte, la C.N.L. s'est réunie 5 fois en 2013 afin de statuer sur 111 dossiers de structures labellisées. La CNL s'est prononcée favorablement au maintien de la **labellisation pour l'ensemble des organismes concernés**.

Nouvelles labellisations

En 2013, le réseau des APP a accueilli trois nouveaux membres :



- ACIFE, pour son site de Clichy (92)
- AFEPT, pour son site de Bordeaux (33)
- IRFA Ouest, pour son site de Caen (14)

Maillage territorial

L'un des principaux objectifs de l'APapp est d'accroître le nombre de sites APP, en particulier dans les régions où il n'en reste aucun. Des rendez-vous offrant des perspectives encourageantes ont ainsi été pris au dernier trimestre 2013 auprès des réseaux nationaux (MFR, INFA, ...) et des régions via les CARIF-OREF (Pays-de-la-Loire, Bretagne, Île-de-France).

III. LA PROMOTION ET L'ANIMATION DU RESEAU NATIONAL APP

En 2013, l'APapp a été porteuse d'un projet tourné vers le développement du réseau des APP. L'association a multiplié les actions, les contacts, les rencontres, pour mettre en œuvre les accords signés avec ses partenaires, renforcer le maillage territorial, professionnaliser des équipes du réseau APP et veiller à être présente et entendue au moment où se préparait la réforme de la formation professionnelle.

L'outillage des équipes

Innovation et stratégie de développement

LA COMMISSION PROSPECTIVE

Lors de l'assemblée générale de 2012, le réseau s'est accordé sur la nécessité de réfléchir à son devenir et à sa place dans un paysage de la formation en mutation permanente. Une instance de réflexion dite « commission prospective » instituée lors de la création par l'APapp a donc été réactivée.

Le besoin de réaffirmer les principes, les valeurs, le rôle et l'ambition collective du « projet APP » est apparu comme un préalable indispensable pour :

- *féderer le réseau dans l'ensemble de ses composantes et renforcer la dynamique collective.*
- *construire un socle de références communes, base de toute communication externe en direction principalement des décideurs politiques et économiques comme des organismes de formation susceptibles de solliciter le label.*

Il a donc été décidé d'écrire un manifeste réaffirmant le rôle des APP. C'est André Moisan, maître de conférences au Cnam et partenaire de l'APapp qui a accompagné le réseau dans l'écriture de ce manifeste. Il fut présenté lors de la

commission prospective du 22 octobre 2012. C'est également au cours de cette seconde réunion que les thèmes et la composition de trois groupes de travail ont été stabilisés.

- *Le numérique en APP, nouveau terrain de l'innovation.*
- *Le réseau comme composante constitutive du « modèle APP »*
- *L'évolution de l'offre de service de l'APapp et des APP*

Ces trois groupes ont constitué la commission prospective. Elle s'est réunie de septembre 2012 à juin 2013. Elle fut composée de directeurs, coordonnateurs et formateurs du réseau et de trois membres partenaires qui ont animé ces groupes de travail: André Moisan du Cnam ; Evelyne Deret du Comité mondial pour les apprentissages tout au long de la vie ; Jean Vanderspelden Consultant Apprenance, FOAD, Numérique & Territoire.

La commission s'est réunie 3 fois en plénière. En dehors de ces réunions, les 3 groupes ont été autonomes dans l'organisation de leur travail et de leur planning.

Les résultats de leurs travaux ont été présentés lors des assises nationales des APP de juin 2013.

LES ASSISES NATIONALES DU RESEAU

Les 13 et 14 juin 2013, l'APapp a donné rendez-vous aux organismes de formation labellisés APP dans les Bouches-du-Rhône, pour la 4^e édition des Assises Nationales du Réseau APP. Au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, porteur d'un APP, la rencontre a réuni plus de 70 professionnels engagés, pour mener réflexions et échanges autour d'ateliers thématiques et de tables rondes.

Ces deux jours ont permis la restitution des problématiques étudiées par la Commission Prospective de l'APapp.

Pour cette 4^{ème} édition, des nouveautés ont également été apportées à cet événement annuel :

- des ateliers d'échanges de pratiques ont permis d'explorer trois thèmes : la lutte contre l'illettrisme ; l'usage de portfolios et d'e-portfolios ; l'accueil et le positionnement des apprenants.
- une table ronde sur le thème « la place du réseau APP dans le monde de la formation de demain » a enrichi les débats avec la participation d'Hervé Fernandez, directeur de l'ANLCI, Jean-Louis Veyrie, vice-président de la CCI, Cathy Desoutter, déléguée régionale de l'OPCA Uniformation.



C'est suite aux débats et échanges au sein des assises puis de l'AG qui a suivi que le réseau a souhaité poursuivre la réflexion de la commission prospective sur la thématique « stratégie et projet politique de l'APapp et offre de service des APP » et sur le plan d'actions proposé. Une réunion a donc été programmée le 12 juillet 2013 - tous les membres du réseau ont été invités à cette réunion de la nouvelle édition de la commission prospective.

Au regard de l'actualité du réseau et du monde de la formation professionnelle, au moment où se prépare la réforme, il a été décidé que la commission mène réflexions et travaux sur 6 thématiques : *La procédure de labellisation ; La professionnalisation des équipes ; L'ingénierie pédagogique ; Le rôle de l'APapp face aux appels d'offres et son périmètre ; Le remaillage territorial ; La certification des compétences clés.*

Les résultats des travaux ont été présentés lors de l'assemblée générale du 19 décembre au Cnam à Paris. Une nouvelle fois, l'AG a décidé de maintenir la commission prospective et de poursuivre les réflexions engagées en ouvrant 2 grands chantiers : **Certification Compétences Clés ; Droit Individuel au Positionnement Compétences clés (DIP2c)**. Le terme DIP2c a par ailleurs été déposé à l'INPI.

La promotion du label

COMMUNICATION ET ECHANGES

Durant l'année 2013, l'APapp a poursuivi sa mission de promotion du label auprès des acteurs majeurs de la formation professionnelle afin de : faire connaître et reconnaître la démarche pédagogique et le réseau des APP ; être à l'écoute et mieux répondre aux besoins ; mettre en œuvre les accords signés avec ses partenaires ; réfléchir à des projets collectifs facilitant l'accès à la formation des publics les plus éloignés.

Au cours du dernier trimestre, l'APapp a également multiplié les actions et les rencontres afin de veiller à être présente et entendue au moment où se préparait la réforme de la formation professionnelle avec un espoir et une conviction à la clé : que le savoir-faire APP soit reconnu et trouve toute sa place dans le paysage d'une offre de formation ouverte à tous sur les territoires.

○ Les acteurs politiques

Ministère du Travail, de l'emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, rencontre avec Catherine Beauvois, conseillère technique ; Ministère des Outre-Mer, rencontre avec Guillaume Larabi, Délégation Générale à l'Outre-mer ; Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, rencontre avec Pascale Gérard, Vice-

présidente ; Conseil régional Rhône-Alpes, rencontre avec Philippe Meirieu, Vice-président ; M. Jean-Patrick Gille, Député d'Indre et Loire et vice-président de la commission des affaires sociales à l'Assemblée Nationale ; Stéphane Lardy, secrétaire confédéral Force Ouvrière...

○ Les institutions

Le Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie (CNFPTLV) ; le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (F.P.S.P.P) ; le réseau des Fongecif ; Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) ; le Centre national de la

fonction publique territorial (CNFPT) ; le réseau des Carif-Oref ; l'Union nationale des Maison Familiale et Rurale (UNMFR) ; l'Institut National de Formation et d'Application (INFA) ; le Conservatoire National des arts et métiers (Cnam) ; ...

○ Les OPCA

Des nouveaux accords-cadre ont été signés entre l'APapp et les OPCA **Intergros** et **Uniformation**. Ces accords-cadres définissent les modalités opérationnelles de partenariat et de coopération entre ces deux OPCA et l'APapp, pour contribuer à construire et pérenniser une offre de services adaptée, visant les salariés en situation d'illettrisme ou ayant besoin de renforcer le socle des compétences.

L'APapp a également rencontré **Agefos PME et Opcalia**. Des accords-cadre sont en cours de discussion pour mieux définir et renforcer ces partenariats : homogénéiser les pratiques, participer aux différentes instances de l'APapp, contribuer à mieux faire connaître l'offre de formation, co-construire des projets innovants

LE CNOS DES APP

Le **Comité National d'Orientation et de Suivi (CNOS) des APP** s'est réuni exceptionnellement à Lyon à l'occasion des assises nationales de l'ANLCI. Lors de cette 6ème édition, l'APapp a annoncé aux partenaires présents l'ouverture de deux chantiers majeurs.

Le premier sur la mise en place d'un « **Droit Individuel au Positionnement compétences clés** » pour permettre à toute personne de faire un état des lieux de ses compétences acquises ou non dans le cadre des 8 compétences clés européennes ; Le second vise à mettre au point un mode de « **certification des compétences clés** » reconnu afin de faciliter la sécurisation de parcours. Les travaux seront conduits par la commission prospective de l'APapp tout au long de l'année 2014.

Enfin, dans le cadre de sa contribution à la réforme de la formation professionnelle, l'APapp a présenté aux participants du CNOS « **Un manifeste pour l'Action** ». L'objet de ce manifeste est d'éclairer le rôle déterminant que la démarche APP doit jouer au regard de l'ambition affichée d'un accès universel à la formation. Il a fait l'objet d'article dans la presse (Centre Inffo, AEF, ...).

REPRESENTATION

Tout au long de l'année, l'APapp a également participé à divers évènements et collectifs, en vue d'alimenter la réflexion pédagogique et la compréhension des enjeux sociétaux.

Collectif « Agir ensemble contre l'illettrisme » :

L'APapp fait partie du collectif « Agir ensemble contre l'illettrisme » fédéré par l'ANLCI qui s'est vu attribuer le label Grande Cause Nationale 2013 par le Premier ministre.

Participation aux assises nationales de l'illettrisme à Lyon : Les 13, 14 et 15 novembre 2013 se déroulaient à Lyon, les assises nationales et européennes de lutte contre l'illettrisme où l'APapp était présente en tant que membre du collectif et partenaire de l'ANLCI. Le réseau APP du Languedoc Roussillon était également représenté. L'APapp et le réseau des APP ont participé à 2 ateliers : « *Repérer les compétences clés en situation professionnelle des salariés et*

des demandeurs d'emploi » ; « *Positionner, construire et accompagner un parcours personnalisé d'acquisition des compétences de base* ».

Collectif des Présidents:

A l'occasion de la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage, un Collectif de présidents d'associations s'est constitué. Il est composé d'acteurs de la société civile qui font vivre au quotidien les dispositifs de formation. Il a pour objectif de représenter la société civile au cours du débat parlementaire ainsi que durant la mise en œuvre de la partie réglementaire. Michel Tétart, conseiller de l'APapp s'est largement impliqué dans ce collectif et a participé au cycle d'auditions d'experts tout au long de l'année 2013.

Il résulte de ce collectif, 18 propositions réunies au sein du rapport « Réussir les transitions ».

Les 11èmes rencontres du Forum Français pour la Formation Ouverte et à Distance (FFFOD) : Marie-Anne Corbin, la Directrice de l'APapp a participé aux 11es Rencontres du FFFOD à Caen, les 6, 7 et 8 novembre 2013.

L'objectif : Récolter des informations pour pouvoir outiller le réseau et présenter des outils pédagogiques innovants de type FOAD.

Salon de la formation professionnelle : Tenue d'un stand les 22 et 23 mars 2013 afin de promouvoir la démarche et le label APP.



La consolidation du réseau APP

Le fonctionnement en réseau à dimension régionale et nationale est un des sept fondamentaux de la démarche APP. Depuis 2 ans, l'APapp développe les échanges interrégionaux. En 2012, sept rencontres régionales avaient été organisées. En 2013, l'APapp a poursuivi ses efforts et a organisé deux nouvelles rencontres : le 26 mars en Franche-Comté (9 APP) ; le 25 novembre en Ile-de-France (30 APP). L'objectif de ces rencontres étant d'impulser la mise en place d'une organisation régionale APP

Certaines régions sont organisées et ont trouvé des moyens de financer une délégation régionale (Alsace, Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte-D'azur). Certaines sont en transitions.

Les correspondants régionaux APP identifiés

Région	Nombre d'APP	Correspondant régional	APP
Alsace	9	Louis Huberty	Animateur Régional
Aquitaine	7	Nathalie Sanon	APP Bayonne
Basse-Normandie	2	Maryse Leguay	APP Alençon
Franche-Comté	7	Isabelle Lemonier	APP Béthoncourt
Haute-Normandie	7	Stéphanie Juquin Burel	APP Rouen RD
Ile de la Réunion	3	Michel Payet	APP Saint-Clothilde
Languedoc Roussillon	17	Paloma Garcia	APP de Lunel
Lorraine	3	Sophie Guyon	APP d'Épinal
Mayotte	2	Pascal Rolland	APP de Mamoudzou
Nord-Pas-de Calais	7	Roselyne Dureissex	APP Arras
Provence-Alpes-Côte d'Azur	8	Christian Toucas	APP Provence Verte
Poitou-Charentes	9	Virginie Chabanais	APP Cognac

L'APapp a organisé quatre rencontres de correspondants régionaux en 2013. Le rôle du correspondant régional est avant tout un rôle d'interface entre l'APapp national et le réseau des APP de la région qu'il représente. Il est le lien privilégié avec l'équipe nationale.

FOCUS SUR APP EN « RESONANCE ... Un réseau nationalement animé

Les 26, 27 et 28 mars 2013, le réseau dans son ensemble s'est mobilisé pour promouvoir la démarche. Durant trois jours, les organismes de formation porteurs du label APP ont ouvert leurs portes aux publics et aux partenaires afin d'échanger, et de partager leur vision de la formation, autour de **petits-déjeuners**, de débats et d'ateliers. Afin d'introduire ces journées « Résonance », l'APapp a organisé une rencontre débat sur les pratiques actuelles des APP lors d'un petit-déjeuner à la maison des associations du 4e à Paris.



La formation des acteurs

La professionnalisation des acteurs du réseau est une des missions principales de l'APapp. L'objectif est de répondre aux besoins de ses membres en termes d'expertise, de favoriser le développement de la démarche APP et de garantir une harmonie au sein du réseau et des équipes en termes de « qualité » pédagogique. De plus, le monde de la formation évolue, il apparaît aujourd'hui fondamental que tous les acteurs (nouveaux et anciens) maîtrisent l'entrée par compétences, la contextualisation des supports de formation, l'intégration du numérique dans les pratiques, ...

RCCSP & CONTEXTUALISATION

102 ACTEURS APP FORMÉS

De septembre à octobre 2013, l'APapp a organisé 9 journées de formation en région sur les thématiques de l'illettrisme et de la création d'outils contextualisés – avec une participation active du réseau : 93 APP présents et 102 acteurs formés.

L'objectif de ces journées était en premier lieu de présenter et de former à l'utilisation d'une mallette pédagogique créée dans le cadre du

partenariat avec le groupe ACCOR - positionnement et supports de formation contextualisés aux métiers de l'hôtellerie. Au-delà de l'outil, les thèmes de l'illettrisme, du Référentiel des compétences clés en situation professionnelle (RCCSP) étaient au centre des interventions. Ces besoins en termes de formation avaient été exprimés par le réseau lors d'une enquête menée par l'APapp au début de l'année 2013, « Accueil des publics en situation d'illettrisme ».

LES FONDAMENTAUX DE LA DEMARCHE

Trois sessions de formation à destination des nouveaux coordonnateurs et nouveaux formateurs APP se sont tenues en 2013. Ces formations sont essentielles car elles permettent d'entrer dans la dynamique du réseau et l'esprit de la mutualisation qui sont des principes forts et qui marquent la singularité du réseau.

8 nouveaux coordonnateurs formés:

Apports théoriques, échanges d'expériences, présentation d'outils étaient à l'ordre du jour de la formation des « coordonnateurs APP » des 28 et 29 novembre 2013. La posture du coordonnateur APP est fondamentale, il est le

«chef d'orchestre» de l'APP, garant de la dynamique et de l'ambition du projet. Depuis l'assemblée générale du 19 décembre 2013, la formation pour tous nouveaux coordonnateurs APP est obligatoire au plus tard dans les 12 mois de la prise de fonction.

Formation des nouveaux formateurs APP : Une session de formation à destination des nouveaux formateurs APP s'est tenue les 21 et 22 mars 2013 à Clichy en Ile-de-France et le 11 décembre à Comban à Mayotte.

FORMATEURS EXPERTS

Fin 2012, une réflexion a été entamée pour la mise en place d'un groupe d'experts de la démarche APP qui seraient en mesure de former des nouveaux formateurs aux repères fondamentaux de la démarche pédagogique APP. Un appel a été lancé dans ce sens au réseau, les candidatures ont été étudiées par les membres du bureau de l'APapp, 9 personnes ont été référencées. Ces formateurs ont suivi en avril 2013 une formation « Former des nouveaux formateurs d'APP ».

La création de ce pôle d'expert en région a permis à l'APapp de développer son offre de formation au réseau dès le 1er semestre 2014 et de proposer un catalogue de formation en région.

IV. LE RESEAU DES APP EN CHIFFRES



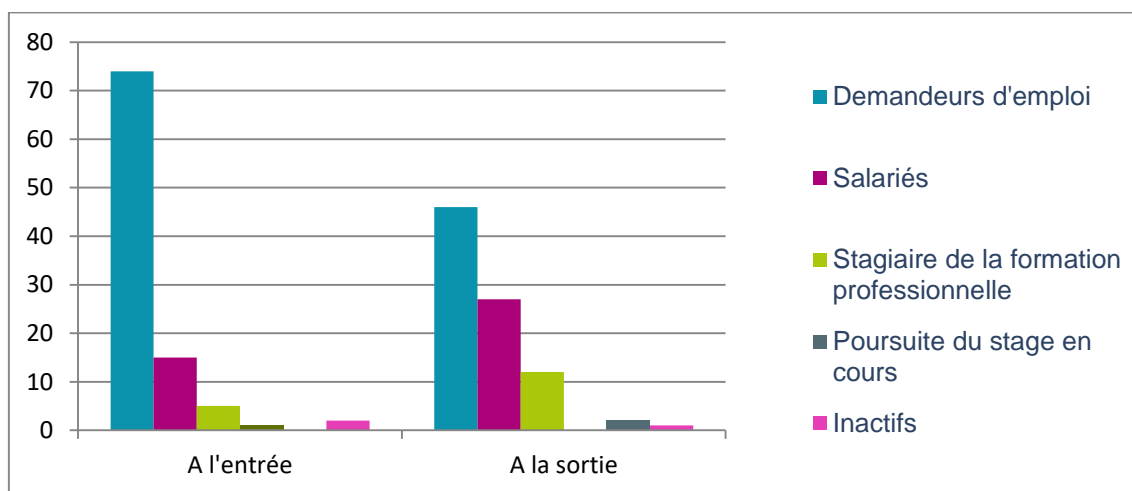
35 000 personnes ont été accueillies, positionnées et/ou orientées en APP.

33 000 personnes ont intégré un parcours de formation.

Cela représente près de 2 850 000 heures de formation sur toute la période 2013.

La situation des personnes

Dans un contexte où l'accent est fortement mis sur la formation comme levier pour un retour à l'emploi, les APP continuent d'offrir la possibilité d'une évolution rapide et efficace des personnes. Ils accueillent majoritairement (74%) des demandeurs d'emploi, dont près de 30 % vont accéder à un autre statut après leur formation en APP : emploi, formation qualifiante, prolongement du parcours en APP.



LA DESCRIPTION DES PUBLIC

Depuis son origine, le réseau APP se distingue par l'accueil et la formation d'un public majoritairement féminin et de niveau V (niveau de formation validé par un CAP, ou un BEP).



68,4%

31,6%

